

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE**

N° 31/18

Objet de la délibération

Approbation de la décision modificative n°1 de l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence

L'an deux mille dix-huit et le 21 mars, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Louis DEROT

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, Mme Aline CIANFARANI, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Jean Louis DEROT, M. Gaëtan FERNANDEZ, M. Gilbert FERRARI, Mme Muriel GINIES, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, Mme Emmanuelle PRETOT, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ par M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO par M. François BERNARDINI, Mme Monique CISELLO par M. Alain ARAGNEAU, M. Daniel GAGNON par Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, Mme Chantal GAMBI par Mme Nicole JOULIA, M. Yves GARCIA par Mme Muriel GINIES, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Elisabeth GREFF par Mme Emmanuelle PRETOT, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves VIDAL, Mme Claudie MORA par M. Jean Louis DEROT, M. Ange POGGI par Mme Véronique IORIO, Mme Maryse RODDE par M. Jean GUILLON

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Jean Marc CHARRIER, Mme Anne-Caroline CIPREO, M. Alain DELYANNIS, Mme Béatrix ESPALLARDO, M. Jean HETSCH, M. Michel LEBAN, M. Philippe POMAR, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

En cours d'année, le Président peut présenter à l'assemblée délibérante une ou plusieurs décisions modificatives. Elles ont pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Afin de permettre l'exécution de diverses dépenses en sections de fonctionnement et d'investissement sur l'État spécial de territoire Istres-Ouest Provence, il est proposé au Conseil de Territoire, d'approuver la décision modificative n° 1 pour un montant de – 5 150 000 €, qui s'équilibre par section en dépenses et en recettes, conformément au détail ci-dessous :

Section de fonctionnement : - 195 000 €

Suite à la mise à jour de la nomenclature M57 au premier janvier 2018, il y a lieu de modifier certaines imputations prévues dans le BP 2018, voté en décembre 2017 qui ne tient pas compte de ces changements. De plus, il y a lieu de transférer la participation du SDISS pour un montant de 195 000 € vers le budget principal afin d'établir un versement unique métropolitain ce qui entraîne une diminution de la dotation de gestion de 195 000 €.

Section d'investissement : - 4 955 000 €

Certaines opérations concernant à la fois l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence et les budgets annexes de l'eau et l'assainissement sont reportées en 2019 ; en conséquence, les crédits correspondants à hauteur de – 4 955 000 € doivent être annulés. En parallèle, les recettes correspondant à la refacturation de ces opérations aux budgets de l'eau et de l'assainissement sont diminuées du même montant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Où le rapport ci-dessus

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique :

La décision modificative n° 1, ci-jointe, de l'État spécial de territoire Istres-Ouest Provence est approuvée.
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-après :

Section de fonctionnement : - 195 000 €

Section d'investissement : - 4 955 000 €

Certifie conforme

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI